

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 27 février 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.

MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRETARE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 3 04

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Procurations	0
Votants	11

OBJET : COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES SUR LE SITE DU PARC D'ESPAGNE – LOT N°6 (SERRURERIE) – AVENANT N°3 – SARL RODRIGUES.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le lot N°6 - serrurerie - du marché de travaux du Parc d'Espagne a été attribué à ETBS SARL Rodrigues en date du 28 novembre 2023 pour un montant de 95 822,40 € HT.

En raison de prestations en sus et en moins demandées dont voici le détail :

- Régularisation du marché pour intégration de la tranche conditionnelle liée à la mise en place du toboggan et rectification erreur du montant du précédent avenant (102 983,40 € HT au lieu de 101 492,40 € HT, soit un différentiel de 1 491,00 € HT)

Le montant du marché évolue comme suit :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 420 €
- Montant TTC : 2 904 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,52 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 105 403,40 €
- Montant TTC : 126 484,08 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider l'avenant correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : D'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant N°3 correspondant.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télécours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 9 mars 2026

**Le maire
Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance
Valérie ADEMA**

